

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'INSCRIPTION

Organisme habilité FSCF - BAFA-BAFD
1240 rue de la bergresse - 45160 OLIVET

Objet :

Fédération nationale à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) est un réseau national d'associations loi 1901 présentes sur le territoire métropolitain et ultramarin.

La FSCF est habilitée par le ministère de l'Éducation nationale à dispenser les formations BAFA et BAFD.

Cette habilitation est nationale ; ainsi tous les comités territoriaux et associations affiliées conventionnées avec la FSCF ont la possibilité d'organiser l'intégralité des sessions de formation conduisant à la délivrance de ces brevets non professionnels. La FSCF répond aux 10 critères inscrits au cahier des charges de l'arrêté du 15 juillet 2015. La fédération dispose d'un projet éducatif et pédagogique pour ses formations, d'un réseau d'équipes de formateurs formés et suivis tout au long de l'année, d'un dispositif de suivi et d'accompagnement des stagiaires.

Les présentes consignes générales de ventes s'appliquent aux formations BAFA BAFD proposées par le comité régional Centre-Val de Loire de la FSCF. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le comité régional réalise au profit des stagiaires une formation issue de l'offre de formation BAFA BAFD qu'elle soit réalisée à titre individuel ou réalisée au titre d'une prise en charge dans le cadre de fonds publics ou mutualisés.

L'inscription à l'une des formations BAFA ou BAFD implique l'acceptation des CGVI. Le candidat ou son responsable légal reconnaît avoir pris connaissance du document dans son intégralité et des conditions spécifiques propres à certaines formations avant de procéder à l'inscription.

Modalités d'inscription et convocation :

Le seul prérequis à l'inscription est l'âge du stagiaire, il faut avoir 16 ans révolus au 1er jour du stage pour le BAFA et 18 ans pour le BAFD. Les personnes mineures doivent être titulaires d'une autorisation parentale.

Les inscriptions sont enregistrées à concurrence des places disponibles et dans l'ordre de réception du formulaire d'inscription disponible sur le site BAFA du comité régional : <https://sites.google.com/view/formationbafa-fscfcentre-val-d/accueil>

Il appartient au candidat de vérifier l'exactitude de l'inscription et de signaler immédiatement toute erreur.

A réception de la fiche d'inscription, la FSCF fait parvenir au candidat un accusé réception mentionnant l'état du dossier (validé, en attente ou refusé). Dans la semaine précédant le stage, le comité régional FSCF transmet alors au candidat une convocation précisant le lieu d'implantation du stage et les moyens d'accès, les heures de début et de fin du stage, les matériels à emporter et les conditions particulières s'il y a lieu.

Documents contractuels :

- Pour les candidats individuels non pris en charge dans le cadre de fonds publics ou mutualisés :

Seul le bulletin d'inscription disponible sur le site internet de la fédération fait office de document contractuel, il est à retourner dûment complété et accompagné des pièces demandées au sein de la dite fiche et du règlement financier.

- Pour le candidat pris en charge dans le cadre de fonds publics ou mutualisés :

La FSCF fait parvenir au financeur un devis de formation pour l'inscription du stagiaire.

Le candidat s'engage en retournant au comité régional dans les délais indiqués le devis signé et complété d'un cachet pour les entreprises.

Une inscription est définitivement validée lorsque sont reçus par le comité régional FSCF :

- Le devis de formation signé et complété d'un cachet pour les entreprises ;
- Le présent document signé sur les 2 pages.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription est adressée au financeur. Une facture est adressée à l'issue de la formation mentionnant les montants à régler et l'échéance de règlement.

Dans le cadre d'une prise en charge par l'entreprise, une attestation de présence est adressée à celle-ci à l'issue de la formation.

Le bulletin d'inscription et ses annexes expriment l'intégralité des obligations contractuelles des Parties. Il annulera et remplacera tout document antérieur.

Conditions financières :

Les tarifs présentés sont fixes et valables pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la FSCF.

Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire. Les promotions et réductions ne sont pas rétroactives.

Les tarifs comprennent les frais de :

- Dossier
- Adhésion
- Vacation des formateurs (temps de préparation et face-à-face pédagogique)
- Assurance responsabilité civile et accident,
- Matériel pédagogique et documentation en lien avec la formation proposée
- Le déjeuner est compris dans les stages en demi-pension
- Les repas et l'hébergement sont compris dans les stages en pension complète.

Sauf mention contraire, le tarif ne comprend pas :

- Le transport
- Les repas et l'hébergement dans les stages en externat.

Les devis et factures peuvent être édités sur demande du stagiaire.

Modalités de paiement :

Pour les clients individuels - non pris en charge par un financeur - un acompte de 150€ est demandé à l'inscription et pourra être encaissé dans les 5 jours précédant le stage.

L'organisateur accepte plusieurs paiements, à la condition que l'ensemble du solde soit en possession de l'organisateur au premier jour du stage.

Les paiements peuvent se faire par chèque libellé à l'ordre du nom du comité régional FSCF CVDL, en espèces contre reçu ou par virement bancaire. Pour tout autre dispositif de paiement voir directement avec le service BAFA BAFD du Comité régional FSCF Centre Val de Loire.

En cas de retard de paiement, une indemnité calculée sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur sera exigible conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera perçue pour frais de recouvrement (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

En cas d'absence du stagiaire ou de la cessation anticipée de la formation, pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, au titre du « dédit commercial », toutes heures d'absence non prises en charge par les financeurs publics ou par les fonds mutualisés, seront facturées auprès du candidat signataire.

Assurance :

La FSCF souscrit pour chaque client un contrat d'assurance « individuel accident », qui en cas d'accident viendra en complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle. Si les garanties proposées sur la page de notre site (cf. ci-après) n'étaient pas suffisantes, nous vous invitons à vous rapprocher de votre assureur.

<https://www.fscf.asso.fr/file/fscffichecreationcarteponctuelle2022-2023pdf-0/download?token=qHrs-2B3>

Désistement du stagiaire :

Conformément à l'article L114-1 du Code du Commerce, il est important de souligner que l'inscription est assortie d'un acompte et qu'en conséquence, en cas de rétractation du stagiaire ou de son représentant légal, l'organisateur se garde le droit de lui demander en sus de la perte de l'acompte, le paiement de dommages et intérêts supplémentaires.

Avant le début du stage toute annulation doit être confirmée par un écrit permettant de prouver la date de réception de l'information :

- Lors d'un désistement 15 jours ouvrés avant la session, la totalité de l'acompte sera rendu au stagiaire.
- Lors d'un désistement intervenant entre 15 jours et le premier jour de la session de formation, le montant de l'acompte est totalement dû et l'organisateur se réserve le droit de facturer le montant correspondant aux frais d'hébergement et de restauration.

En cours de stage :

- Lors d'un départ pendant un stage, la totalité de la somme reste due à l'organisateur. Si ce départ est lié à un motif spécifique (ex : décès d'un proche ou état médical ne permettant pas de poursuivre la session), l'acompte reste acquis et un forfait équivalent à 40 € par jour commencé est facturé.

Annulation d'une session :

Le comité régional FSCF Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler une session ou en annuler les modalités d'organisation (dates, lieu, type de session, thèmes...) en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ou en cas de force majeure.

Dans ce cas, les participants sont informés par mail ou téléphone dans les plus brefs délais et l'organisateur propose aux participants une solution personnalisée.

Dans le cas où aucune solution n'est trouvée entre les deux parties, l'acompte versé par le stagiaire sera remboursé intégralement par l'organisateur.

Validation de la session de formation :

Une appréciation est émise en fin de formation par le directeur de session après consultation de l'équipe pédagogique, au regard de l'arrêté du 15 Juillet 2015 et de l'habilitation de la FSCF auprès du Ministère de l'éducation nationale.

- Pour le BAFA : le directeur de la DSDEN
Où est organisée la session, au vu de l'avis motivé du directeur de la session de formation, peut valider la session ou inviter le candidat à participer à une nouvelle session.
- Pour le BAFD : le directeur de la DRAJES
De la région où est organisée la session, au vu de l'avis motivé du directeur de la session de formation, peut valider la session ou inviter le candidat à participer à une nouvelle session.

Horaires et rythmes des sessions :

Se former au BAFA et à l'animation volontaire - Même occasionnelle - nécessite une grande disponibilité. De façon à faire vivre aux stagiaires une situation la plus réelle possible, l'organisateur propose un rythme identique à celui d'un Accueil Collectif de Mineurs.

Lors de sessions en demi-pension, des temps d'animation peuvent être organisés en soirée, à la demande des équipes de formation. La participation à tous les temps de travail est obligatoire et un retard ou une absence peut justifier un renvoi de la session et/ou d'une appréciation non-satisfaisante.

Respect du règlement intérieur de la session :

Tout manquement grave à la discipline, mettant notamment en danger la sécurité physique, affective ou morale d'un ou plusieurs stagiaires, sera signalé au responsable légal. Le renvoi du stagiaire peut alors être prononcé.

Dans ce cas, la totalité du paiement reste acquise à l'organisateur et les frais occasionnés par le retour du stagiaire à son domicile sont à la charge du stagiaire majeur ou du responsable légal du stagiaire mineur. Par ailleurs, conformément aux dispositions légales en vigueur, tout acte répréhensible pénalement fait l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (forces de police, douanes, DRAJES).

Les stagiaires restent responsables de leurs affaires personnelles pendant les formations. En conséquence, l'organisateur déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Protection des données personnelles :

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protections des données à caractère personnel.

Les informations personnelles recueillies par la FSCF, peuvent faire l'objet d'un traitement pour le bon fonctionnement des formations. Ces informations sont destinées à la FSCF et ses salariés qui permettront le dérouler de la formation.

Sauf avis contraire de votre part, la FSCF se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de suppression pour les informations qui le concernent.

Communication droit à l'image :

Le client accepte que son image puisse être utilisée gracieusement par la FSCF à des fins de promotions commerciales (brochure, affiches, plaquettes, etc.) pour une durée de 5 ans sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, le client peut à tout moment manifester, par une communication durable, à la FSCF sa volonté que cette dernière n'utilise pas son image à des fins commerciales.

Contact :

Signature (avec date et la mention « lu et approuvé ») :



FSCF, 22 rue Oberkampf,
75011 Paris

communication@fscf.asso.fr

Contestations et litiges :

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et la FSCF à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent.

Contact :

Comité Régional FSCF du Centre-Val de Loire

1240 rue de la Bergeresse, 45160 OLIVET

bafa.bafd.fscfcvdl@gmail.com

Contestations et litiges :

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le candidat et le comité Régional FSCF à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal compétent.